

CERTIBIOCIDE

validité équivalente à celle du Certiphyto détenu



Formation professionnelle agréée par le
Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires

CFPPA – Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

OBJECTIFS GENERAUX

Connaître la réglementation relative aux produits biocides, mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement, présenter des techniques alternatives complémentaires aux techniques chimiques, mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques.

PROGRAMME DE FORMATION

Conformément à l'arrêté du 22 Mars 2022 modifiant l'arrêté du 9 octobre 2013, les points abordés sont :

- ✚ Réglementation : définition des biocides, certificat et agrément, les autorisations de Mise sur le Marché, protocoles « hygiène publique et privée », aspects méthodologiques, Fiches de Données de Sécurité, transport des matières dangereuses, stockage des biocides, gestion des déchets organiques, des effluents et des emballages souillés.
- ✚ Santé humaine : dangers et risques liés à la manipulation et à l'application des produits biocides, voies d'intoxication, toxicité des produits, équipements de protection, conduite à tenir en cas d'intoxication.
- ✚ Les types de produits insecticides, désinfectants, rodenticides : les principales cibles à relier au cycle biologique des bioagresseurs, santé environnementale, connaissance des risques et nuisances sur les écosystèmes, stratégies visant à limiter le recours aux produits non sélectifs, principes de la lutte intégrée.
- ✚ Bilan des acquis : QCM de 30 questions (seuil de réussite 20/30)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés et d'exemples d'application, utilisation de vidéos illustratives. Méthode participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants. Remise d'un document de synthèse aux participants, d'une attestation de formation. Accompagnement dans la démarche de demande du certificat via le site « certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr »

DISPOSITIF D'EVALUATION

Test de validation (QCM) + Questionnaire de satisfaction en fin de formation. Formatrice habilitée par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et l'INMA.

DATES SESSIONS (DUREE DE LA FORMATION)

- 17 Octobre 2023 (7 heures)
- 1 Novembre 2023 (7 heures)

PUBLIC CONCERNE

Tout utilisateur à titre professionnel , vendeur ou acheteur de produits biocides (de type n°8,14,15,18,20) et qui détient un CERTIPHYTO en cours de validité.

LIEUX

CFPPA LES ALPILLES, face au lycée agricole
av. Edouard Herriot
13210 Saint-Rémy-de-Provence

TARIFS

168 € pour la journée « passerelle »
financement possible par le CPF, VIVEA

ACCESSIBILITE

Locaux aux normes PMR
Référénte handicap Aurore VAL
aurore.val@educagri.fr

DELA I D'ACCES A LA FORMATION

15 jours

CONTACT

Secrétariat du CFPPA
04.32.62.01.61
cfppa.st-remy@educagri.fr

PRE-REQUIS

Détenir un CERTIPHYTO pour un usage en Prestation de service (Décideur, Opérateur), en collectivité, en Vente/Mise en Vente ou en Conseil

TAUX DE SATISFACTION 2022/

TAUX DE REUSSITE 2022/100%

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEFPA de Saint Rémy de Provence - Les Alpilles -- Av. Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence
Siret siège 19131715500015 - n° OF 93131313713

Maj VHSW2023